

Institut National  
de Médecine Agricole

14 rue Auguste Comte • 37000 TOURS  
Tél 02 47 66 62 32 • Fax 02 47 66 08 28  
www.inma.fr • [diplome@inma.fr](mailto:diplome@inma.fr)  
*Siège social : INMA • Faculté de Médecine  
2 bis bd Tonnellé • 37032 TOURS cedex*

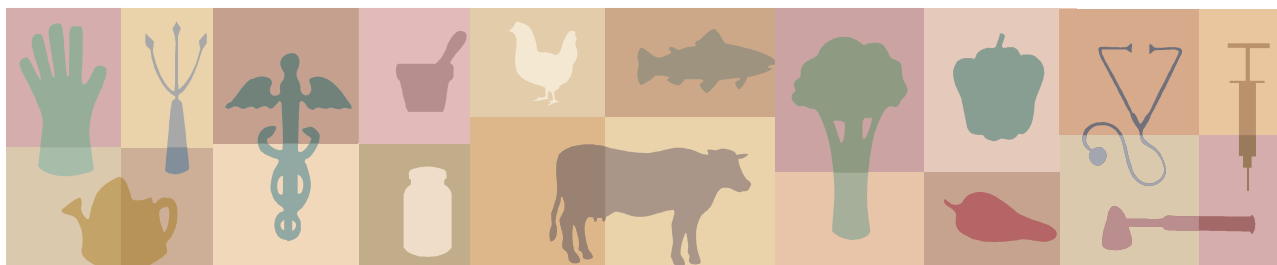
# Diplôme de Médecine Agricole (\*)

Dossier pédagogique

Année 2007-2008

*(\*) Ce diplôme permet notamment d'exercer  
la médecine du travail en agriculture*

*Enseignement universitaire*





---

## 1. Présentation

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA), association créée en 1958 et présidée actuellement par le Professeur Patrick Choutet (Service de maladies infectieuses - CHU Tours), a formé, au sein de la Faculté de Médecine de Tours, plus de 5 000 médecins.

L'enseignement, orienté au départ sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité et de travail du monde agricole et rural, ou ayant des activités similaires.

L'équipe pédagogique a le souci de répondre aux nécessités d'une médecine moderne avec un enseignement régulièrement renouvelé, s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre un **Diplôme de Médecine Agricole** (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture) et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins du travail et des médecins conseils, et prépare aux concours de médecin conseil et praticien conseil chargé du contrôle dentaire du Régime Agricole.

Réalisé sous une forme modulaire sur une période de une à deux années (avec uniquement 5 semaines d'enseignement présentiel à Tours), le Diplôme de Médecine Agricole intéressera le médecin candidat à un poste de médecin du travail en agriculture, mais aussi tout praticien soucieux de parfaire ses connaissances pour l'amélioration de son exercice quotidien.

Vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements sur le Diplôme de Médecine Agricole et un bulletin d'inscription.

Le détail des autres formations dispensées par l'INMA peut être envoyé sur simple demande ou être consulté sur le site Internet ([www.inma.fr](http://www.inma.fr)).

---

## 2. Objectifs du Diplôme de Médecine Agricole<sup>1</sup>

Ces objectifs sont multiples : donner aux médecins des notions fondamentales sur les problèmes de santé liés aux conditions de vie et de travail en agriculture pour :

- \* exercer ultérieurement la médecine du travail en agriculture,
- \* améliorer leurs connaissances et les adapter à l'exercice quotidien du médecin généraliste ou spécialiste, en particulier en milieu rural,
- \* faciliter la préparation au concours de médecin conseil du régime agricole (en complément de la préparation spécifique).

Cet enseignement a la volonté d'être :

- \* pluridisciplinaire : médecins, vétérinaires, ingénieurs, chercheurs et conseillers de prévention y interviennent,
- \* pratique et pragmatique, adapté aux problèmes rencontrés sur le terrain,
- \* performant, chaque sujet étant traité par les meilleurs spécialistes de la question au plan national.

*Note :*

---

<sup>1</sup> L'obtention du Diplôme de Médecine Agricole répond aux qualifications exigées des médecins voulant exercer la Médecine du Travail en Agriculture (Décrets du 8 juillet 1968 et du 11 mai 1982).  
Formation continue : L'INMA est enregistré sous le numéro 24 37 00085 37 auprès du Préfet de la région Centre.

Chaque unité d'enseignement du Diplôme de Médecine Agricole peut être suivie (et validée) dans le cadre de la **formation continue des médecins**, et est ouverte aux **médecins du travail, médecins conseils, médecins libéraux, généralistes et spécialistes** désirant se perfectionner sur les thèmes proposés par chaque unité d'enseignement.

---

### 3. Conditions d'inscription

- × Peuvent s'inscrire au Diplôme de Médecine Agricole :
  - les titulaires du diplôme de Doctorat en Médecine,
  - ou les étudiants inscrits en 3ème cycle des études médicales.
- × Les étudiants de nationalité étrangère doivent posséder un diplôme d'université française, mention médecine, ou un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays. Le suivi de l'enseignement du Diplôme de Médecine Agricole doit s'inscrire dans un cursus professionnel.
- × Les étudiants non médecins peuvent s'inscrire à l'enseignement du Diplôme (avec l'accord du Président de l'INMA et dans la limite des places disponibles). Une attestation de suivi de l'enseignement et de validation du contrôle des connaissances pourra leur être délivrée sur demande.
- × Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au **16 novembre 2007** et à tout moment après contact préalable avec l'INMA.

---

### 4. Déroulement

- × **Un enseignement théorique**
  - D'une durée de une à deux années maximum (au choix de l'étudiant), la formation comporte un enseignement théorique magistral et un travail personnel. L'enseignement théorique est organisé à Tours sur **cinq semaines** distinctes uniquement (voir le planning prévisionnel), comportant chacune une ou plusieurs unités d'enseignement (UE).
  - L'étudiant doit suivre chaque UE et valider le contrôle des connaissances s'y rapportant. La durée de l'enseignement est donc déterminée par l'étudiant (une ou deux années maximum) en fonction du rythme auquel il assiste et valide les UE.
  - Un planning prévisionnel de la participation aux UE devra être établi lors de l'inscription.
  - La présence aux cours est obligatoire pour se présenter aux examens.
  - Les supports des cours (photocopiés) sont remis à l'occasion des cours (et peuvent être également transférés sur une clé USB personnelle).
  - Les UE enseignées sont les suivantes (voir détail page 7) :
    - UE 1 - Connaissance du monde agricole et rural (1 jour)
    - UE 2 - Risque chimique. Produits phytosanitaires (4 jours)
    - UE 3 - Risque chimique. Autres agents chimiques (3 jours)
    - UE 4 - Zoonoses (4 jours)
    - UE 5 - Santé, sécurité au travail et filières agricoles (3 jours)

- UE 6 - Physiologie, ergonomie et métrologie (3 jours)  
(UE complétée de 1,5 jour de TP à la Faculté des Sciences de Dijon, le plus souvent au mois de mai).
- UE 7 - Affections respiratoires et santé au travail (1 jour)
- UE 8 - Législation et réglementation (2 jours)
- UE 9 - Santé publique et médecine préventive (2 jours)
- UE 10 - Épidémiologie et statistiques (2 jours)

Note :

*Les UE sont numérotées dans un ordre logique d'acquisition des connaissances. Elles peuvent être cependant suivies dans un ordre différent.*

× **Un stage en Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

- Ce stage a lieu dans la Caisse de MSA, le plus souvent du département du stagiaire, dans un service de santé au travail ou de santé-sécurité au travail.
- Le Médecin-chef du service médical d'accueil organise et valide le stage d'une durée minimum de 5 jours (groupés ou fractionnés).

× **Un mémoire**

- Le mémoire (étude, enquête, revue de la littérature, ...) doit être en rapport avec un sujet de santé, de santé au travail ou de santé-sécurité au travail en milieu agricole ou rural. Le sujet est validé par le Directeur de l'INMA.
- Le mémoire est encadré par le maître de stage ou une personne qu'il aura désignée.
- Un guide méthodologique est remis à chaque étudiant.

---

## 5. Contrôle des connaissances

La présence aux cours est impérative pour être convoqué aux examens de contrôle des connaissances de chaque UE.

Les examens sont organisés au mois de juin à Tours et une session de rattrapage a lieu au mois de septembre.

---

## 6. Conditions de réussite

- × La réussite au Diplôme de l'INMA nécessite :
  - La validation du contrôle des connaissances de l'ensemble des UE (sauf UE1),
  - La validation du mémoire,
  - La validation du stage en Caisse de MSA.
  
- × La validation du contrôle des connaissances répond aux critères suivants :
  - Obtention d'une note égale ou supérieure à 90/180 pour la validation des neuf UE (UE2 à UE10).

- Toute note inférieure ou égale à 6/20 à une UE est éliminatoire et impose de repasser à nouveau le contrôle des connaissances de l'UE (une fois et une seule au cours de la période de formation maximum de 24 mois quel que soit le choix de la durée initiale de formation).
- Pour toute UE dont la note d'examen est supérieure à 6 et inférieure à 10, l'étudiant peut repasser, s'il le désire, l'examen une fois et une seule au cours de sa formation. La meilleure note acquise sera conservée pour le calcul de la note finale.
  
- × La validation du mémoire répond aux critères suivants :
  - Présentation du mémoire au terme d'une première ou d'une deuxième année d'enseignement. La présentation a lieu au mois d'octobre.
  - Obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.
  - En cas de note inférieure à 10/20, l'étudiant pourra :
    - Modifier ou compléter son travail et le représenter devant le jury dans un délai de 2 mois maximum. La nouvelle note devra être supérieure ou égale à 10/20.
    - Faire valider son mémoire (sujet identique ou nouveau sujet) au terme d'une deuxième année (sans report d'inscription) s'il a présenté son mémoire et échoué au terme de la première année.
    - Demander un report d'inscription (à tarif réduit) pour une troisième année (sujet identique ou nouveau sujet) s'il a présenté son mémoire et échoué au terme d'une deuxième année.
  
- × L'étudiant peut demander à tout moment un report d'inscription pour valider son mémoire au cours d'une troisième année.
  
- × La validation du stage en Caisse de MSA répond au critère suivant : présentation d'une attestation de validation du stage signée par le Médecin-chef du Service de Santé ou Santé-Sécurité au Travail.

---

## 7. Obtention du Diplôme de l'INMA

L'obtention de ce diplôme répond aux qualifications exigées des médecins voulant exercer la Médecine du Travail en Agriculture (Décrets du 8 juillet 1968 et du 11 mai 1982), sous réserve de leur inscription à l'Ordre des Médecins.

---

## 8. Coût pédagogique

### × **Inscription à la formation**

Les frais d'inscription comprennent :

- Les frais administratifs de dossiers,
- les frais pédagogiques (enseignement des 10 UE, travaux pratiques et support de cours),
- l'organisation des contrôles (examens et jury).

× **Coût pédagogique**

Coût valable quelle que soit la durée de la formation (une ou deux années) :

- Inscription individuelle : 1 350 €
- Au titre de la formation professionnelle continue<sup>2</sup> : 2 250 €

Les frais pédagogiques sont à régler au moment de l'inscription.

*Note :*

*Ce coût pédagogique inclus pendant la durée de la formation (une ou deux années) l'inscription gratuite aux deux manifestations annuelles de l'INMA (Colloque et Symposium).*

× **Inscription pour un report de présentation du mémoire**

- Inscription pour report de présentation du mémoire en troisième année : 200 €

× **Planning prévisionnel 2007 - 2009 de la formation**

	3 déc.	6 déc.	14 janv.	15 janv.	21 janv.	24 janv.	10 mars	13 mars	17 mars	18 mars
2007-2008	UE 6	UE 8	UE 1	UE 2	UE 5	UE 10	UE 3	UE 9	UE 7	UE 4
	1 déc.	4 déc.	12 janv.	13 janv.	19 janv.	22 janv.	9 mars	12 mars	16 mars	17 mars
2008-2009	UE 6	UE 8	UE 1	UE 2	UE 5	UE 10	UE 3	UE 9	UE 7	UE 4

× **Examens**

Juin 2008 - Juin 2009 (Rattrapage : Septembre 2008 - Septembre 2009).

× **Soutenance des mémoires**

Octobre 2008 - Octobre 2009

---

<sup>2</sup> Pour les entreprises ou organismes, les dépenses engagées sont déductibles au titre de la formation professionnelle continue.

**Note :**

*Tout désistement d'inscription dans le mois qui précède la date d'exécution du stage ou de la prestation entraîne une pénalité d'un tiers du coût pédagogique du stage ou de la prestation (sauf en cas de force majeure justifiée par l'employeur, notamment d'ordre médical)*

*Pour toute formation commencée (quelle que soit la durée) et secondairement interrompue, l'INMA conservera la totalité des frais pédagogiques. Après concertation, un report de la formation pourra être proposé dans les situations d'interruption pour cas de force majeure.*

## Les unités d'enseignement

### × UE 1 : Connaissance du monde agricole et rural

- Contenu
  - Les grands secteurs d'activité de l'agriculture française
  - Démographie agricole
  - Politique agricole commune
  - Agriculture et mondialisation
  - Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : « l'Agriculture administrée »
  - La protection sociale en agriculture
  - La Mutualité Sociale Agricole
  - La santé-sécurité au travail
- Durée : 1 jour
- Lieu : Tours
- Dates : 14 janvier 2008 ou 12 janvier 2009



### × UE 2 : Risque chimique. Produits phytosanitaires

- Contenu
  - Réglementation en matière de sécurité, toxicité, étiquetage, phrases de risques
  - Toxicité des herbicides, insecticides, fongicides, rodenticides
  - Conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en fonction des secteurs d'activité : filière bois, arboriculture, viticulture, maraîchage, horticulture, semences...
  - Le réseau de toxicovigilance « Phyt'Attitude » – Les sources d'information sur les produits phytosanitaires
  - Prévention des risques et protection de l'applicateur
- Durée : 4 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 15 au 18 janvier 2008 ou 13 au 16 janvier 2009



### × UE 3 : Risque chimique. Autres agents chimiques

- Contenu
  - Les principaux toxiques d'origine professionnelle (caractéristiques, cinétique, toxicité aiguë et chronique)
  - La surveillance médicale des expositions aux toxiques professionnels (indicateurs d'ambiance et biologiques, ...)
  - L'évaluation du risque chimique dans le milieu de travail (étiquettes, FDS, bases documentaires, bibliographie, organismes, ...)
  - Bases réglementaires. Cas particulier des produits CMR
- Durée : 3 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 10 au 12 mars 2008 ou 9 au 11 mars 2009



× **UE 4 : Zoonoses**

- Contenu
  - Les zoonoses d'actualité - Point de vue du vétérinaire
  - Les zoonoses de la faune sauvage
  - Les bactérioses : brucellose, maladie de Lyme, leptospirose, tularémie, pasteurellose, chlamydie, fièvre Q
  - Les viroses : rage, hantaviruses, infection à virus West Nile, grippe aviaire
  - Les parasitoses : échinococcose alvéolaire, zoonoses parasitaires
  - Les toxi-infections alimentaires collectives
  - Les risques en abattoir
  - Zoonoses et moyens de lutte
- Durée : 4 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 18 au 21 mars 2008 ou 17 au 20 mars 2009



× **UE 5 : Santé, sécurité au travail et filières agricoles**

- Contenu
  - Cultures : polyculture, céréales
  - Élevages spécialisés : porcin, équin, aviculture
  - Filière laitière, traitement de la viande
  - Filières bois, paysage
  - Cultures spécialisées : arboriculture, viticulture, maraîchage
  - Le secteur tertiaire
- Durée : 3 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 21 au 23 janvier 2008 ou 19 au 21 janvier 2009



× **UE 6 : Physiologie, ergonomie et métrologie**

- Contenu
  - Ergonomie
  - Le travail physique
  - Les ambiances thermiques : travail à la chaleur, travail au froid
  - Les ambiances sonores – le bruit
  - Les ambiances vibratoires – les vibrations mécaniques
  - Les ambiances lumineuses
  - Les ambiances toxiques
- Durée : 3 jours + 1,5 jour de travaux pratiques à la Faculté des Sciences de Dijon
- Lieu : Tours
- Dates : 3 au 5 décembre 2007 ou 1 au 3 décembre 2008  
+TP Dates à préciser (a priori en mai 2008 et 2009)



× **UE 7 : Affections respiratoires et santé au travail**

- Contenu
  - Généralités sur les affections respiratoires agricoles
  - Principales affections respiratoires liées à l'activité agricole - Allergies, BPCO, alvéolites, ODTS, maladies liées aux endotoxines
  - Les explorations fonctionnelles respiratoires
  - La réparation des maladies professionnelles respiratoires
- Durée : 1 jour
- Lieu : Tours
- Dates : 17 mars 2008 ou 16 mars 2009



× **UE 8 : Législation et réglementation**

- Contenu
  - Le droit du travail
  - Les sources du droit : la Constitution, la loi, le règlement, les conventions collectives
  - La médecine du travail (agriculture et régime général)
  - Les contrats de travail : nature, suspension, rupture,...
  - Les salaires, les avantages en nature, la participation et l'intéressement
  - La rémunération, la durée du travail, les conflits
  - La santé et la sécurité des travailleurs et l'évaluation des risques professionnels
- Durée : 2 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 6 et 7 décembre 2007 ou 4 et 5 décembre 2008



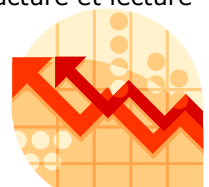
× **UE 9 : Santé publique et médecine préventive**

- Contenu
  - Les concepts de santé publique, prévention et promotion de la santé (définitions, évolution)
  - Organisation sanitaire et sociale : la réglementation
  - Le dispositif de santé publique en France (les instances, les acteurs, les plans de santé publique)
  - La politique de santé publique de la Mutualité Sociale Agricole
- Durée : 2 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 13 et 14 mars 2008 ou 12 et 13 mars 2009



× **UE 10 : Épidémiologie et statistiques**

- Contenu
  - L'épidémiologie : définition et généralités
  - L'épidémiologie descriptive : indicateurs de santé, enquêtes descriptives d'incidence et de prévalence
  - L'épidémiologie analytique : enquêtes étiologiques, études pronostiques et analyse de survie
  - L'épidémiologie interventionnelle : incidences diagnostiques, analyses décisionnelles, essais comparatifs
  - Travaux pratiques : exemples de protocoles et questionnaires, structure et lecture critique d'une publication
- Durée : 2 jours
- Lieu : Tours
- Dates : 24 et 25 janvier 2008 ou 22 et 23 janvier 2009



**Bulletin d'inscription à retourner à :**  
**INMA – 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours**

Rentrée Universitaire 2007-2008

Nom, prénom<sup>3</sup>.....

Né(e) le..... à..... Nationalité .....

Demeurant.....

E-mail (obligatoire) .....

Téléphone.....Portable.....Fax.....

**FONCTION ACTUELLE<sup>4</sup>**

- Étudiant(e) en fin d'études (2e cycle validé)
- Médecin diplômé
  - Activité libérale
    - Médecine générale en milieu rural
    - Médecine générale en milieu urbain
    - Spécialité, dans l'affirmative, préciser laquelle : .....
  - Activité salariée
    - Médecin hospitalier
    - Médecin salarié, préciser le type de fonction .....
- Autre situation, préciser laquelle : .....

**INSCRIPTION AU DIPLÔME DE L'INMA**

- Inscription individuelle : 1350 €
- Inscription au titre de la formation professionnelle continue<sup>5</sup> : 2 250 €

**PLANNING PREVISIONNEL DE PARTICIPATION AUX UNITES D'ENSEIGNEMENT**

Préciser<sup>4</sup> votre choix pour chaque unité d'enseignement :

Physiologie, ergonomie et métrologie - UE 6	<input type="checkbox"/> 3 au 5 déc. 2007	<input type="checkbox"/> 1 au 3 déc. 2008
Législation et réglementation - UE 8	<input type="checkbox"/> 6 et 7 déc. 2007	<input type="checkbox"/> 4 et 5 déc. 2008
Connaissance du monde agricole et rural - UE 1	<input type="checkbox"/> 14 janv. 2008	<input type="checkbox"/> 12 janv. 2009
Risque chimique - Produits phytosanitaires - UE 2	<input type="checkbox"/> 15 au 18 janv. 2008	<input type="checkbox"/> 13 au 16 janv.2009
Santé, sécurité au travail et filières agricoles - UE 5	<input type="checkbox"/> 21 au 23 janv. 2008	<input type="checkbox"/> 19 au 21 janv.2009
Épidémiologie et statistiques - UE 10	<input type="checkbox"/> 24 et 25 janv. 2008	<input type="checkbox"/> 22 et 23 janv. 2009
Risque chimique - Autres agents chimiques - UE 3	<input type="checkbox"/> 10 et 12 mars 2008	<input type="checkbox"/> 9 et 11 mars 2009
Santé publique et médecine préventive - UE 9	<input type="checkbox"/> 13 au 14 mars 2008	<input type="checkbox"/> 12 au 13 mars 2009
Affections respiratoires et santé au travail - UE 7	<input type="checkbox"/> 17 mars 2008	<input type="checkbox"/> 16 mars 2009
Zoonoses - UE 4	<input type="checkbox"/> 18 au 21 mars 2008	<input type="checkbox"/> 17 au 20 mars 2009
Mémoire	<input type="checkbox"/> octobre 2008	<input type="checkbox"/> octobre 2009

<sup>3</sup> Nom et prénom en caractères d'imprimerie. Pour les femmes mariées, indiquer d'abord le nom de jeune fille

<sup>4</sup> Cocher la/les case(s) correspondante(s)

<sup>5</sup> Pour les entreprises ou organismes, les dépenses engagées sont déductibles au titre de la formation professionnelle continue.

**Bulletin d'inscription (suite) à retourner à :**  
**INMA – 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours**

Rentrée Universitaire 2007-2008

*Je, soussigné(e), demande mon inscription en vue de la préparation au Diplôme de l'INMA et vous adresse ci-joint :*

1 – Un chèque correspondant au montant net des droits d'inscription (libellé à l'ordre de l'INMA),

soit : ..... €

2 – Un titre justifiant (rayer la mention inutile) :

- soit la validation du 2e cycle des études de médecine (étudiant ayant terminé sa scolarité)
- soit le doctorat en médecine (copie du diplôme)

3 – Deux photographies

4 - Un curriculum vitae détaillé

*L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du dossier pédagogique et en accepte les conditions sans réserve.*

Date :

Signature  
précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour inscription »

Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au **16 novembre 2007**  
et à tout moment après contact préalable avec l'INMA.